



Centre Intercommunal d'Action Sociale des Savanes

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DES SAVANES**

DELIBERATION N°09_CA_2022_CIASS

APPROBATION A L'ACQUISITION DU LOGICIEL D'ACTION SOCIALE « ELISSAR »

L'An deux mille vingt-deux, le 09 juin, à seize heures,

Le Conseil d'Administration du CIASS

Dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations de la ville de Kourou,

Sous la présidence de Madame Françoise FREDOC, Vice-Présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale des Savanes.

Date de la convocation : 09 juin 2022 ; 2^{ème} convocation

Membres présents :

Françoise FREDOC, Josiane PIERRE-MARIE

Absents excusés :

Céline ZULÉMARO, Jean-Robert CHOCHO, Myrtha TARCY, Max VENTURA, Eurydice GOLITIN,

Absents non excusés :

Véronique JACARIA, Michel-Ange JÉRÉMIE, Johanna HORTH, Diana JAMES, Edme ZULÉMARO, Marie NICAISE

Secrétaire de séance : **Mme Josiane PIERRE-MARIE**

Membres du Conseil d'Administration formant la majorité des membres en exercice.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la création du Centre Intercommunal d'Action Sociale des Savanes par délibération n° 49_CC_2021_CCDS ;
- Vu l'installation du Conseil d'Administration en date du 28 Février 2022 ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

DECIDE

Article 1^{er} : DONNE ACTE du rapport de Monsieur le Président.

ARRÊTÉ du logiciel d'action sociale « ELISSAR »

BUREAU DU COURRIER

24 JUN 2022

ARRIVÉE



Article 3 AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relative à cette affaires.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE	
Nombre de membres en exercice	15
Quorum	Sans quorum
Nombre de membres présents	2
Nombre de procurations	0
Nombre de votants	2
Pour	2
Contre	0
Abstentions	0

Fait et délibéré à Kourou, le 09 juin 2022,
Pour extrait et certifié conforme,

Pour le Président,
Par délégation,

La Vice-Présidente

Françoise FRÉDÉRIC



**PRÉFECTURE DE LA GUYANE
BUREAU DU COURRIER**

24 JUIN 2022

ARRIVÉE

Transmis A.....